

12 mar 2021 -18:17

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2021](#)

Mesures de gestion de la pandémie Covid-19 et autres mesures urgentes dans le domaine des soins de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des mesures de gestion de la pandémie Covid-19 et d'autres mesures urgentes dans le domaine des soins de santé.

L'avant-projet constitue, pour la majorité des dispositions, une loi temporaire pour la durée de la pandémie de Covid-19. La plupart des dispositions ont un caractère urgent. Il convient toutefois de prévoir la possibilité de pouvoir appliquer tout ou partie des dispositions de cet avant-projet au cas où de nouvelles pandémies surviendraient.

L'avant-projet comprend trois parties importantes qui reposent sur des mesures prises précédemment :

- le premier volet vise à rendre possible une continuité des approvisionnements en médicaments et en dispositifs médicaux pour notre système de soins de santé
- le deuxième volet prévoit la possibilité de verser aux hôpitaux une troisième avance leur permettant de couvrir leurs frais résultant de la pandémie de Covid-19
- le troisième volet offre un cadre juridique pour pouvoir exploiter les nouvelles possibilités en matière de testing et rembourser un certain nombre de nouvelles prestations techniques

Enfin, l'avant-projet offre la possibilité de pouvoir prendre certaines mesures urgentes concernant :

- le rôle de Sciensano
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- l'assimilation de certaines activités à une partie du stage pour les candidats médecins spécialistes et médecins généralistes
- le financement des comités d'éthique agréés et du Collège dans le cadre d'essais cliniques
- la banque de données pour les prescriptions électroniques
- les mesures d'accompagnement concernant les économies en matière de médicaments

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be